

### Les décisions

- Approbation du compte-rendu du 19 septembre 91
- Approbation de la DBM n°2
- Vote d'une subvention pour le projet "étudiants handicapés"
- Approbation du règlement intérieur : titre 2
- Désignation des personnalités extérieures de 2 commissions
- Seuil maximum des primes administratives
- Conditions de rupture de la prime pédagogique
- Modification de l'intitulé d'un poste IUFM.

### Informations du président

- Le président accueille un nouveau membre du C.A. M. Bernard Thierry remplaçant Mme Vichy nommée dans un autre établissement.
- Des élections partielles seront organisées au CEVU et au CS en raison des promotions de MM. Défossez et Machelart (maître de conférences , Professeur).
- 6.993 étudiants sont inscrits à la date du 24 octobre (6.076 l'an dernier au 15 octobre).
- 1.500 m2 de locaux modulaires, financés par le conseil régional, ont été édifiés sur le parking du bâtiment administratif .
- Des locaux modulaires devraient également être mis en service fin novembre, près de la fac. de Droit (rue des Archers).
- Le président et le secrétaire général signalent le manque de personnel au service scolarité. M. Philippe, constatant que l'Etat crée plus de postes pour les enseignants que pour les ATOS, suggère que l'université recrute sur ses ressources propres.
- 2 nouvelles habilitations : licence de gestion-économie ; ingénieur de l'ISTV (transformation de la MST + DESS productique).
- CNAM : s'il devait disparaître, l'université mettra tout en oeuvre pour qu'il survive en son sein en respectant la procédure (CEVU-CS-CA).

### Compte rendu du 19 septembre 91

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DBM n°2

Mme Camion présente cette décision budgétaire modificative n°2. Elle concerne :

- les services généraux (5.402.500 F ; prélèvement sur réserves de 592.960F)
- l'IUT (1.356.960 F en formation initiale et 6.639.000 F en formation continue).
- l'ISTV (1.629.500 F) prélèvement sur ressources : 900 000 F
- l'ILLA (686.716 F)
- le CEPPEPES (1.215.000 F)
- la BU (540.500 F)
- l'ISJEG (97.804 F, prélèvement sur réserves de 100.000 F)
- l'ENSI (121.021 F)
- l'IPAG (43.125 F, prélèvement sur réserves de 7.000 F)
- l'atelier inter établissement de productique (600.000 F)
- l'IFOREP (12.827 F).

M. Malvache attire l'attention du C.A. sur les difficultés financières que doit affronter la fac. de droit. Le président signale que cet institut vient de bénéficier d'un traitement particulier : le financement d'un labo. de langues (290.000 F) et de locaux modulaires.

Cette DBM est approuvée à l'unanimité.

## Etudiants handicapés

Ce projet a déjà été présenté lors d'un précédent C.A.. Il prévoit l'aménagement de 2 amphis (droit ; lettres-sciences) pour l'enregistrement audiovisuel des cours. Les cassettes seraient à la disposition des étudiants handicapés, salariés, etc... Le coût est de 268.500 F. Il est demandé au C.A. d'accorder une subvention de 20.000 F, sous réserve que le projet aboutisse, c'est-à-dire que tous les autres concours financiers soient obtenus : les autres partenaires sont la ville de Valenciennes, le conseil régional, le conseil général du Nord, le conseil général du Pas-de-Calais, la MNEF, le CNOUS, le CROUS, des entreprises.

Adopté à l'unanimité.

## Règlement intérieur

Le titre 2 du règlement intérieur est constitué des statuts ,

- des 7 instituts
- des composantes à champ restreint en application de la loi sur l'enseignement supérieur (sports, BU, médecine préventive, formation continue, service information et orientation)
- des composantes à champ restreint spécifiques à l'université (institut culturel, service des relations extérieures et internationales, département de maths)
- du fonctionnement des services administratifs généraux (secrétariat général, comptabilité, finances, personnel, scolarité, reprographie, magasin, service technique).

Modifications apportées au projet de statuts de l'institut culturel :

- article 1 : ajouter "par délibération en date du 23-10-91 " avant " il est créé".
- article 2, 5ème ligne : ajouter "sociales" après "politiques"
- article 7, ajouter "de toutes les ressources autorisées par la loi" après "manifestations".

Modifications apportées aux statuts du service commun des relations internationales :

- article 1, ajouter en tête de l'article, "par délibération en date du 24 octobre 1991 est créé un service commun des relations internationales, administré..."
- article 4, dernier alinéa, ajouter "au moins une fois par an" à la 2ème ligne, après "université".

Le titre 2 du règlement intérieur, avec les modifications ci-dessus, est adopté à l'unanimité.

### **Personnalités extérieures**

A l'unanimité, le conseil désigne comme personnalités extérieures MM. Delquignies et Chevalier à la commission des règlements et statuts et MM. Parent et Leman à la commission bâtiment et sécurité.

### **Primes administratives**

En raison d'une part de l'élection des vice-présidents intervenue en avril 91 et d'autre part de l'impossibilité de cumuler plusieurs primes administratives, il reste une somme à partager. Le président propose de l'attribuer aux vice-présidents et de fixer le seuil maximum de la prime à 28.000 F (sauf pour le 1er vice-président).

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Prime pédagogique**

Il pourra être mis fin au versement de la prime pédagogique lorsque l'une des 3 conditions suivantes se présente :

- attribution d'une autre prime citée dans l'article 6 du décret
- obligation de service
- cas de force majeure.

Les conditions de rupture exceptionnelle de la prime pédagogique sont adoptées à l'unanimité.

## Poste IUFM

Il est demandé au conseil de modifier l'intitulé d'un poste enseignant créé à la rentrée 90/91 ; ce poste IUFM-université de Valenciennes (chimie) deviendrait IUFM-université de Lille I (chimie). Par réciprocité un poste IUFM-université de Lille I (anglais) sera "fléché" IUFM-université de Valenciennes (anglais).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Etaient présents :**

**Personnalités extérieures :** MM. Leman, Trannoy, Szymusiak

**Collège A :** Mme Pion, MM. Angué, Hörling, Malvache, Rouvaen, Tournier.

**Collège B :** Mmes Camion, Levin, MM. Dechy, Del Campo, Desrumeaux, Nogacki, Raviart.

**AITOSS :** Mme Cleuet, M. Malaquin.

**Usagers :** Melle Marlier, M. Durand.

**Membres de Droit :** MM. Psonka et Van Ceulebroeck

**Excusés :** MM. Richez, Thiemé

**Ont donné pouvoir :** M. Delquignies à M. Trannoy ; MM. Parent et Grimaldi à M. Szymusiak ; MM. Flamme et Bourton à M. Rouvaen ; MM. Massy et Thierry à M. Tournier ; Melle Crunelle et M. Gadron à M. Del Campo ; M. Tison à M. Raviart ; M. Le Cann à Mme Cleuet ; M. Balenghien à M. Malaquin.

**Invités :** Melle Steiner, MM. Obert, Delhaise, Petit.